



AGGLO
ZERO
PHYTO

FICHE
PROFESSIONNELS

Plantes invasives : la prévention coûte moins cher que la gestion !

Plus vous gérez de manière précoce la plante invasive, moins cela vous coûtera en temps et en argent. Pour toute question sur la gestion d'une espèce, vous pouvez contacter le Conservatoire d'Espaces Naturels de la région www.cen-centre.org



Buddleia davidii

Une plante invasive est une plante :

- **Exotique** : introduite volontairement ou non par l'Homme en dehors de son aire de répartition naturelle
- **Naturalisée** : capable de se maintenir et de se disperser sans intervention humaine en s'intégrant de manière durable dans les milieux
- **Proliférante** : capable de se multiplier et de se disperser très rapidement
- **Impactante** : ayant des conséquences d'ordre écologique et, secondairement, sanitaires ou économiques.

Les bonnes pratiques

pour limiter les plantes invasives

- **Privilégiez des plantes locales.**
Pour vous aider dans vos choix, vous pouvez consulter la publication du CBNBP - cbnb.mnhn.fr/cbnb/ressources/telechargements/Notice_arbres_arbustes_CBNBP.pdf
- **Vérifiez la provenance de la terre** afin de vous assurer que celle-ci ne présente pas la possibilité de contenir une banque de graines, ni de segments racinaires de plantes invasives.
- **Ne laissez pas une parcelle à nu ou en friche**, qu'apprécient certaines invasives. Plantez ou semez des espèces couvrantes et compétitrices.
- **Informez et sensibilisez** : les espaces verts peuvent être des lieux de promenade. Profitez-en pour sensibiliser le grand public sur le risque des plantes invasives.
- **Surveillez les zones à risque** pour éviter toute prolifération. En cas de doute sur la reconnaissance d'une espèce, faites appel au CBNBP en leur envoyant des photos du spécimen (cbnb-centre@developpement-durable.gouv.fr). S'il s'agit bien d'une invasive, gérez là le plus rapidement possible (plantes_invasives@cen-centre.org).
- **Gérez vos déchets d'invasives** : par compostage et/ou par méthanisation. Depuis 2002, les décharges n'acceptent que les déchets dits ultimes (c'est-à-dire non recyclables), les déchets verts ne sont donc pas acceptés.



Pour connaître les plateformes de compostage et de méthanisation :
www.cen-centre.org



🔍 LE SAVIEZ-VOUS ?

12 milliards d'euros : c'est le coût annuel des dommages causés aux États membres par les espèces exotiques envahissantes (faune et flore confondues) selon la Commission européenne

Tours Métropole Val de Loire

dispose d'un véhicule faucardeur amphibie qu'elle met à disposition des communes pour des campagnes de faucardage ou d'arrachage de plantes invasives aquatiques.

**Renseignements : Tour(s)plus,
Direction du Développement Durable
au 02.47.80.11.14.**

